Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260605-96_06_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 juin 2026

Convocation du 29 mai 2026

Le cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Rozenn JOUAN, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Patrick MARTIN, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD VIOLON, Anne BROUDIC, Christophe CLAVIEN, Carol DUJARDIN-BASQUE, , Gérard PIRIOT, Jérémy CABOURG, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL, Julien LE MEHAUTE
- **Absents représentés** : Sophie GUENO donne procuration à Géraldine LE LAY, Tifenn BESSON donne procuration à Tiphany PASTOL, Rosa DE FARIA donne procuration à Thierry CONNAN
- **Absente :**
- **Secrétaire de Séance** : Rozenn JOUAN

96 - FONCIER : PARCELLE C 1646 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE

Présentation : dans le cadre de l'implantation du supermarché Aldi à l'entrée du bourg de Plouagat, il est proposé l'acquisition par la commune à l'€ symbolique d'un délaissé de terrain situé au lieu-dit Petit-Clos, parcelle cadastrée C 1646 d'une superficie de 39 ca appartenant à Mr Eric De Lorgeril.

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :
- d'acquérir la parcelle de terrain à bâtir, non viabilisée C 1646 au lieu-dit Petit Clos, sise à Châtelaudren-Plouagat d'une surface de 39 ca appartenant à Mr Eric De Lorgeril au prix d'1€, les frais d'acte estimés à 200€ étant à la charge de la commune.
- de charger l'étude de Me Gault-Jouet de Châtelaudren-Plouagat de cette opération
- d'autoriser Mr le Maire ou un(e) Adjoint(e) à signer l'acte notarié à intervenir et toutes pièces relatives à cette affaire.

Le 5 juin 2026

Le Secrétaire

Rozenn JOUAN

Le Maire

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR

Olivier BOISSIERE